

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
PROGRAMME 775
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

DÉVELOPPEMENT ET
TRANSFERT EN
AGRICULTURE



PROGRAMME 775
Développement et transfert en agriculture

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Valérie METRICH-HECQUET

Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures en charge du conseil aux agriculteurs, Ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776), les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (Coop de France), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et certains organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775.

Le programme 775 est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Pour la période 2014-2020, le ministère a redéfini le PNDAR et ses orientations dans la circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013. La priorité essentielle du PNDAR 2014-2020 est de « conforter le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire » en s'inscrivant dans le cadre du « Projet agro-écologique pour la France ».

Ainsi, afin de préserver la diversité de notre agriculture et sa capacité à produire, l'objectif est de conjuguer la recherche de la performance économique et de la performance environnementale, non seulement pour intégrer la dimension environnementale et sanitaire à la production agricole, mais aussi pour réinscrire l'écologie au cœur de l'agronomie et des systèmes de production (agro-écologie, services écosystémiques, systèmes à écologie positive) et également pour valoriser les apports de l'agriculture à l'environnement (aménités positives). Ainsi, la prise en compte des enjeux liés au développement durable est essentielle pour la viabilité économique à moyen et long terme des exploitations agricoles, notamment la préservation de l'environnement et l'insertion de l'agriculture dans les territoires.

Pour la programmation 2014-2020, l'objectif stratégique poursuivi par le programme 775 consiste ainsi à « orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire (c'est-à-dire vers l'agro-écologie) ». Pour atteindre cet objectif, deux thématiques prioritaires ont été identifiées :

- Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique ;
- Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement.

A cet objectif est associé l'indicateur unique suivant : « Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques « conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie » et « anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement » du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775 ».

Il faut noter :

- que la programmation 2014-2020 a été prolongée d'un an jusque fin 2021, en raison de la crise du Covid-19 et du fait que la prochaine programmation du PNDAR couvrira la période 2022-2027 ;
- que depuis 2016, des appels à projets régionaux en faveur de l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ont été introduits dans le programme 775. Ces appels à projets ont été mis en œuvre par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

conformément à l'instruction technique DGPE/SDPE/2016-100 du 10/02/2016 en déclinant un guide national d'aide à la rédaction des appels à projets élaboré par la DGPE. En 2019, 4,9 millions d'euros de crédits du programme 775 ont ainsi été consacrés au financement de ces projets d'appui à l'animation des GIEE ;

- depuis 2017 a été introduit dans le programme 775 un nouvel appel à projets intitulé « Animation régionale des partenariats pour l'innovation et le développement agricole » (ARPIDA) ;
- en 2019 a été introduit dans le programme 775 un appel à projets interne au réseau des chambres d'agriculture mis en œuvre par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) à hauteur de 1,8 millions d'euros. Cet appel à projets REFLEX, poursuivi en 2021, a pour objectif de renforcer la cohérence des actions de développement mises en œuvre par le réseau des chambres d'agriculture.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques « conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie », « Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement " du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques « conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie », « Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement » du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques prioritaires du PNDAR par les organismes bénéficiaires du programme 775	%	72	72,07	>70		70	>75

Commentaires techniques**Commentaires techniques**

Mode de calcul : Le numérateur tient compte du nombre d'ETP consacrés par les organismes bénéficiaires du programme 775 aux deux thématiques prioritaires suivantes du PNDAR : « conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie », « anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement ». Le dénominateur comptabilise le nombre total d'ETP consacrés à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural par les organismes bénéficiaires du programme 775.

Sources des données : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) – Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les données sont issues du logiciel DARWIN dans lequel les organismes exécutant des programmes pluriannuels cofinancés par le programme 775 inscrivent annuellement les informations concernant leurs programmes prévisionnels et réalisés. Les chambres d'agriculture, l'APCA, Coop de France et les ONVAR renseignent le logiciel DARWIN depuis 2009 sous le contrôle de la DGPE. Les données enregistrées sur la base de données DARWIN permettent au service de calculer le ratio correspondant à l'indicateur.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif principal du programme consiste à fournir aux agriculteurs les éléments à caractère scientifique, organisationnel et technique permettant de faire évoluer leur activité vers une agriculture performante, du point de vue économique, environnemental et sanitaire. Pour répondre à cet objectif, l'implication des organismes chargés du conseil aux agriculteurs est évaluée au travers des moyens humains qu'ils lui consacrent. L'indicateur mesure ainsi la part des effectifs en équivalents temps-plein (ETP) consacrée, par les organismes bénéficiaires du programme 775, aux deux thématiques prioritaires principales du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR).

L'indicateur est un pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775.

L'indicateur passe de 66,9 % en 2017 à plus de 70 % en 2021 ce qui traduit une augmentation de la performance conforme à l'objectif cible du PAP 2021.

La réalisation provisoire 2021 (70%) de l'indicateur a été permise par les données communiquées par les organismes bénéficiaires du CASDAR. Les réalisations définitives 2021 ne seront transmises par les mêmes organismes qu'au cours du mois de mai 2022.

L'objectif d'affecter plus de 70% des effectifs financés par le programme 775 à des actions en faveur de l'agro-écologie traduit la volonté du ministre en charge de l'agriculture et de l'alimentation, de mobiliser les moyens du programme au service du projet agro-écologique pour la France.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Objectifs et indicateurs de performance

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2021</i>			
	Consommation 2021			
01 – Développement et transfert		59 990 400 58 601 687	59 990 400 58 601 687	59 990 400
02 – Fonction support	75 000	54 320	75 000 54 320	75 000
Total des AE prévues en LFI	75 000	59 990 400	60 065 400	60 065 400
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+3 214 600 (hors titre 2)	+3 214 600	
Total des AE ouvertes		63 280 000 (hors titre 2)	63 280 000	
Total des AE consommées	0	58 656 007	58 656 007	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2021</i>			
	Consommation 2021			
01 – Développement et transfert		59 990 400 57 843 871	59 990 400 57 843 871	59 990 400
02 – Fonction support	75 000	54 205	75 000 54 205	75 000
Total des CP prévus en LFI	75 000	59 990 400	60 065 400	60 065 400
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+23 218 858 (hors titre 2)	+23 218 858	
Total des CP ouverts		83 284 258 (hors titre 2)	83 284 258	
Total des CP consommés	0	57 898 076	57 898 076	

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert	-743	64 900 000 63 733 220	64 900 000	64 900 000 63 732 477
02 – Fonction support	100 000 -2 000	49 479	100 000	100 000 47 479
Total des AE prévues en LFI	100 000	64 900 000	65 000 000	65 000 000
Total des AE consommées	-2 743	63 782 699		63 779 956

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert	13 257	64 900 000 60 391 435	64 900 000	64 900 000 60 404 692
02 – Fonction support	100 000 3 000	58 079	100 000	100 000 61 079
Total des CP prévus en LFI	100 000	64 900 000	65 000 000	65 000 000
Total des CP consommés	16 257	60 449 514		60 465 771

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	-2 743	75 000	0	16 257	75 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 000	75 000	0	3 000	75 000	0
Subventions pour charges de service public	-5 743	0	0	13 257	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	63 782 699	59 990 400	58 656 007	60 449 514	59 990 400	57 898 076
Transferts aux entreprises	49 272 115	0	46 506 628	48 683 152	0	45 275 582
Transferts aux collectivités territoriales	-8 709	0	0	90 037	0	0
Transferts aux autres collectivités	14 519 293	59 990 400	12 149 378	11 676 324	59 990 400	12 622 494
Total hors FdC et AdP		60 065 400			60 065 400	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+3 214 600			+23 218 858	
Total*	63 779 956	63 280 000	58 656 007	60 465 771	83 284 258	57 898 076

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2021		83 264		20 087 522				
Total		83 264		20 087 522				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		431 336		431 336				
Total		431 336		431 336				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021		2 700 000		2 700 000				
Total		2 700 000		2 700 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		3 214 600		23 218 858				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert		59 990 400 58 601 687	59 990 400 58 601 687		59 990 400 57 843 871	59 990 400 57 843 871
02 – Fonction support		75 000 54 320	75 000 54 320		75 000 54 205	75 000 54 205
Total des crédits prévus en LFI *	0	60 065 400	60 065 400	0	60 065 400	60 065 400
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+3 214 600	+3 214 600		+23 218 858	+23 218 858
Total des crédits ouverts	0	63 280 000	63 280 000	0	83 284 258	83 284 258
Total des crédits consommés	0	58 656 007	58 656 007	0	57 898 076	57 898 076
Crédits ouverts - crédits consommés		+4 623 993	+4 623 993		+25 386 182	+25 386 182

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	60 065 400	60 065 400	0	60 065 400	60 065 400
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	60 065 400	60 065 400	0	60 065 400	60 065 400

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI 2021 (60 065 400 € en AE et en CP) ont été impactés, en gestion, par les mouvements suivants :

- reports de crédits 2020 sur 2021 pour 83 264 € en AE et 20 087 522 € en CP (arrêté de report du 12 mars 2021) ;
- virement de crédits d'un montant de 431 336 € en AE et CP du programme 776 "recherche appliquée et innovation en agriculture" vers le programme 775 "développement et transfert en agriculture" du CASDAR pour le maintien du niveau de la dotation de l'appel à projet GIEE (décret de virement n°2021-830 du 28 juin 2021) ;
- ouverture de 2 700 000 € en AE et en CP par loi de finances rectificatives n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 en AE

et en CP pour le financement de projets qui répondent aux thématiques prioritaires du PNDAR (mesures préventives ou alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique) ;

Ainsi, les ressources disponibles en 2021 pour le programme 775 ont été de 63 280 000 € en AE et de 83 263 509 € en CP.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 63 280 000	CP ouverts en 2021 * (P1) 83 284 258
AE engagées en 2021 (E2) 58 656 007	CP consommés en 2021 (P2) 57 898 076
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 10 544 005
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 4 623 993	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 47 354 071

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 21 753 808					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 21 753 808	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 10 544 005	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 11 209 803	
AE engagées en 2021 (E2) 58 656 007	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 47 354 071	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 11 301 936	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 22 511 739	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 18 187 170
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 4 324 569

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La part relevant d'appels à projets pluriannuels est de 8,65 M€, soit 34 %.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

Le reste relève des programmes annuels dont le solde est payé en année n+1 à la remise d'un compte rendu de réalisation du programme de l'année n.

Les restes à payer sont répartis de la façon suivante :

Reste à payer au 31/12/2021	
conventions	22 429 738,75
CRA	8 575 872,49
ONVAR	1 752 614,67
AAP ARPIDA	2 417 407,25
AAP REFLEX	3 615 906,34
AAP Glyphosate	2 100 000,00
Action d'accompagnement	259 757,08
génétique animale	3 192 357,80
FAM - assistance technique	515 823,12
fonction support	82 000,00
TOTAL	22 511 738,75

Justification par action

ACTION

01 – Développement et transfert

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Développement et transfert		59 990 400	59 990 400		59 990 400	59 990 400
		58 601 687	58 601 687		57 843 871	57 843 871

Les crédits du programme 775 ont financé les mesures ci-dessous :

- programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de l'APCA, les chambres d'agriculture doivent, en application de la circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013, assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des Projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les Régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;
- programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR); les organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR) sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;
- programme tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- des appels à projets nationaux et des actions transversales. Dans un souci de transversalité et de décloisonnement des réseaux des différents bénéficiaires du CASDAR seront mobilisés afin de participer à des actions thématiques transversales.

Pour l'exercice 2021, la consommation effective en AE est de 61 483 560 € minoré des rétablissements de crédits de 2 881 873 € suite au remboursement d'indus par l'Agence de services et de paiement.

Les ressources disponibles en 2021 sur l'action 1 ont été de 63 205 000 € en AE et de 83 209 259 € en CP.

Hors crédits LFR (2 700 000 €) non engagés du fait de leur date de mise à disposition, le taux d'exécution 2021 est de 99,6 % en AE et de 71,85 % pour les CP.

Les AE non exécutées avant la clôture budgétaire d'un total de 3 047 618€ correspondent principalement aux crédits de 2 700 000 € ouverts par LFR du 1er décembre 2021 sur le programme 775 et qui n'ont pu être engagés compte tenu de leur date de mise à disposition.

Ils seront engagés en 2022 pour financer des projets qui répondent aux thématiques prioritaires (mesures préventives ou alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique).

Le niveau de reliquat de CP (25 511 739 €) est principalement dû aux projets pluriannuels : en année n seuls 80 % des montants engagés sont versés, les restes des CP étant versés lors du solde, sur remise de justificatifs techniques et financiers.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

Il convient de noter également un report de paiements, sur 2022, de l'instruction de certains dossiers qui étaient toujours en cours lors de la fin de gestion. Selon les dossiers, ces délais sont dus i) aux reports d'échéance accordés aux porteurs de projets du fait de la crise sanitaire (travaux ralentis) ou ii) à un surcroît d'activité, pour l'administration comme pour les bénéficiaires, lié à la préparation des dispositifs du Programme national de développement agricole et rural PNDAR 2022-2027.

La part relevant d'appels à projets pluriannuels est de 8 649 136€ soit 34%,

Le reste relève des programmes annuels dont le solde est payé en année n+1 au vu d'un compte rendu de réalisation du programme de l'année n.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	59 990 400	58 601 687	59 990 400	57 843 871
Transferts aux entreprises		46 506 628		45 275 582
Transferts aux autres collectivités	59 990 400	12 095 059	59 990 400	12 568 289
Total	59 990 400	58 601 687	59 990 400	57 843 871

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » ont financé principalement en AE, à hauteur de :

- 38 521 316 € pour les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ;
- 1 800 000 € pour l'appel à projets en faveur de la cohérence des actions de développement du réseau (REFLEX) ;
- 7707720 € pour les programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 7 976 431 € pour le programme d'appui à la génétique animale ;
- 4 800 000 € pour l'appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;
- 2 100 000 € pour un appel à projets mis en œuvre par FranceAgriMer pour la réduction de l'utilisation du Glyphosate ;
- 75 000 € pour l'action thématique transversale agroforesterie ;
- 73787 € pour une action thématique mis en œuvre par la CAPAM (chambre d'agriculture de Mayotte).

ACTION**02 – Fonction support**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Fonction support		75 000	75 000		75 000	75 000
		54 320	54 320		54 205	54 205

Les crédits de cette sous-action ont financé les actions supports du programme 775 comme les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État à hauteur de 60 000 € en AE.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	75 000		75 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 000		75 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		54 320		54 205
Transferts aux autres collectivités		54 320		54 205
Total	75 000	54 320	75 000	54 205

Il est à noter que la part de la fonctions support sur les crédits du programme est très faible : 0,1% des crédits.

Le reliquat en AE et en CP au 31/12/2021 sur l'action 02 est principalement dû à la situation sanitaire ayant engendrée une diminution des frais de missions (dont les frais de transports) ainsi que des frais logistiques liés à des séminaires qui ont été remplacés par des visio-conférences.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	39 554 976	39 555 539	39 000 000	39 000 000	39 357 409	38 943 286
Transferts	39 554 976	39 555 539	39 000 000	39 000 000	39 357 409	38 943 286
FranceAgriMer (P149)	10 564 474	8 451 579	8 000 000	8 000 000	10 027 802	8 151 513
Transferts	10 564 474	8 451 579	8 000 000	8 000 000	10 027 802	8 151 513
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)						1 205
Transferts						1 205
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	120 000	36 000				58 595
Transferts	120 000	36 000				58 595
Total	50 239 450	48 043 118	47 000 000	47 000 000	49 385 211	47 154 599
Total des transferts	50 239 450	48 043 118	47 000 000	47 000 000	49 385 211	47 154 599

Les crédits du programme 775 ont été engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- **Agence de Services et de Paiement** pour la mise en oeuvre :
 - des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 34,55 M€. Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des Projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le Plan Régional de l'Agriculture Durable et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les Régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;
 - des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 4,8 M€.
- **FranceAgriMer** pour la mise en oeuvre :
 - du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 7,9 M€ ;
 - de l'AAP en faveur de la sortie du glyphosate dans le cadre de l'appel à projets "démultiplication pour un montant de 2,1M€.